



---

# Rapport Art. 29 de la Loi Énergie Climat

## Exercice 2025

---

Le présent document a été rédigé afin de décrire la manière dont les critères extra-financiers sont pris en compte dans le processus de sélection et de gestion des actifs des portefeuilles gérés par La Financière Responsable.

**Publication le 03/06/2026**

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Démarche générale de La Financière Responsable sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») .....</b>	<b>3</b>
	A. Démarche ESG, moyens mis en œuvre pour le suivi des valeurs et de la performance extra-financière .....	5
	B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement .....	11
	C. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci .....	13
<b>III.</b>	<b>Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) .....</b>	<b>14</b>

## I. Introduction

Le présent rapport est établi en application de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, et du décret n°2021-663 du 27 mai 2021. Il s'inscrit également dans le cadre du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil (SFDR) du 27 novembre 2019. Il s'appuie sur la structure décrite à l'annexe A des instructions DOC-2008-03 et DOC-201401 de l'AMF qui est dédiée aux organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours conformément aux dispositions prévues au V de l'art. D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

Les informations présentées dans ce rapport portent sur la société de gestion de portefeuille La Financière Responsable, constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée (S.A.S) au capital social de 3 168 717 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés Paris (R.C.S) sous le numéro 499 750 529 et agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP-08000001 (« La Financière Responsable »), et couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Ce rapport constitue une synthèse de la mise en application de la politique d'intégration des risques de durabilité de la société.

## II. Démarche générale de La Financière Responsable sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »)

Dès sa création en 2007, **La Financière Responsable (LFR)** s'est dédiée à l'Investissement Socialement Responsable. La Financière Responsable est une société de gestion de portefeuilles d'actions de sociétés européennes cotées et non cotées (pour les investissements solidaires du fonds LFR Actions Solidaires ISR).

Elle sélectionne des entreprises de qualité qui, selon son analyse, conjuguent cohérence stratégique, bonnes pratiques extra-financières et performance financière. L'Investissement Socialement Responsable, au travers de la prise en considération des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), est partie intégrante de cette sélection de valeurs.

[www.la-financiere-responsable.fr](http://www.la-financiere-responsable.fr)

LFR a développé une méthode de gestion unique propriétaire : la **Gestion Intégrale IVA® - Integral Value Approach**. Cette approche de convictions consiste à sélectionner des entreprises de croissance, après une analyse détaillée, répartie en 3 volets indissociables :

1. **Analyse stratégique** : analyse du métier et de la stratégie de l'entreprise, dans son contexte économique ;
2. **Analyse extra-financière** : analyse de la mise en œuvre de cette stratégie, des pratiques de l'équipe dirigeante, des relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise ;
3. **Analyse financière et de valorisation** : analyse de la solidité financière de l'entreprise, de sa rentabilité (passée et future) et du niveau de valorisation de son titre en bourse.

La prise en compte de données extra-financières, en amont de la réalisation de l'analyse financière des entreprises, est une caractéristique forte de la Gestion Intégrale IVA®. Elle doit également permettre à LFR de prendre en compte les risques extra-financiers qui pèsent sur l'entreprise. Les **risques de durabilité**<sup>1</sup>, définis par le règlement européen **Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR**, sont ainsi intégrés dans le cadre de la recherche et l'analyse tout au long du processus d'investissement propre à LFR. Cette méthode de gestion s'insère, évidemment, dans la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, encouragée par les [17 Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#) adoptés par les Etats-membres de l'Organisation des Nations Unies.

Outre sa méthode de sélection responsable, LFR a défini une [politique de vote](#) qu'elle exerce aux Assemblées Générales (AG) des entreprises dont ses fonds sont actionnaires. Elle vise à exercer exhaustivement ses droits de vote pour chacune des AG des entreprises en portefeuille. La gestion de convictions de LFR conduit également ses équipes à mener une **politique d'engagement active** auprès des entreprises investies. Cette politique peut être étendue à des entreprises non investies mais faisant partie de l'univers d'investissement. Ainsi, LFR incite les entreprises cotées à améliorer leurs pratiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Chaque année, LFR publie ainsi son [rapport d'engagement](#) sur son site internet.

- Dans un premier temps, la démarche ESG de LFR sera **présentée**, présentant également les bases de données utilisées dans le cadre des analyses extra-financières. Dans le même temps, les moyens mis en œuvre pour le suivi des valeurs et des performances extra-financières seront décrits.
- Ensuite, nous évoquerons les dispositifs de transparence et les informations mises à disposition des souscripteurs et des autres parties prenantes.
- Enfin, nous présenterons la participation de la société de gestion à l'écosystème de la finance responsable.

---

<sup>1</sup> Evénement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (changement climatique, biodiversité, santé et sécurité, non-respect de la législation, amendes, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via divers mécanismes, notamment : une diminution des revenus ; une hausse des coûts ; des dommages, une dépréciation voire un blocage de la valeur des actifs ; amendes ou risques réglementaires. En raison de leur nature, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des instruments financiers est susceptible de s'accroître au cours du temps. (Cf. Règlement UE 2019/2088)

## A. Démarche ESG, moyens mis en œuvre pour le suivi des valeurs et de la performance extra-financière

L'analyse ESG repose sur l'utilisation de données extra-financières issues de **fournisseurs de données externes reconnus, complétées**, le cas échéant, **par des informations publiques mises à disposition par les émetteurs** (documents de référence, rapports de durabilité, politiques publiques). Ces données permettent d'apprécier les pratiques des entreprises au regard des principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. À titre d'exemples, les indicateurs ESG suivant peuvent être pris en compte dans le cadre de l'analyse extra-financière des entreprises : la part des déchets recyclés, la part de consommation d'énergie de sources renouvelables, la consommation d'eau, la part des CDI, le taux d'absentéisme, le taux de gravité des accidents du travail, le nombre d'heures de formation des salariés, le pourcentage d'actionariat salarié, la séparation des fonctions de président et de directeur général, la part d'administrateurs indépendants, le taux de féminisation des comités exécutifs.

La collecte des indicateurs ESG, ainsi que l'analyse et le suivi des performances ESG, sont assurés par l'équipe de gestion de LFR. Dans le cadre de l'analyse extra-financière, une revue des critères d'exclusion est d'abord réalisée. L'analyse porte ensuite sur chacun des piliers E, S et G, en intégrant également un volet spécifique dédié au handicap. Enfin, les risques de durabilité sont identifiés (présentés ci-après). Cette analyse est complétée par l'évaluation du plan de transition climatique de l'entreprise (décrit ci-après) ainsi que par l'examen des PAI. À l'issue de cette analyse, les entreprises se voient attribuer une classification selon une **typologie « ISR »** développée par les équipes de LFR, présentée ci-dessous :

Investissable	<b>Chef de file</b>	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide	Non investissable	<b>Dilettante</b>	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration
	<b>Bon élève</b>	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif		<b>Communicant e</b>	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées
	<b>Prometteur</b>	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration		<b>Non concernée</b>	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

Concernant le volet spécifique relatif au handicap, et pour l'ensemble des entreprises intégrées à notre base de données dédiée à ce sujet, une seconde classification est attribuée selon la **typologie « Handicap »**, développée par les équipes de LFR et spécifiquement dédiée au fonds **LFR Inclusion Responsable ISR**. Cette classification est présentée ci-après :

Investissable	Leader	Acteur très engagé et en avance sur les sept piliers, La politique handicap est prise en main dans sa globalité.	
	Engagé	Acteur très engagé et en avance sur la plupart des sept piliers, Les sujets principaux de la politique handicap sont pris en main.	
	Prometteur	Acteur engagé sur certains piliers, La stratégie globale du handicap est satisfaisante mais peut être davantage structurée.	
Non investissable		Naissant	Démarche handicap débutante Les voies d'amélioration méritent une surveillance.

Comme évoqué précédemment, l'équipe de gestion prend en compte lors de l'analyse, les **plans de transition climatique des entreprises** avant leur entrée en portefeuille afin d'évaluer leur engagement sur le climat. Pour ce faire, l'équipe utilise un **outil d'évaluation des plans de transition**, développé en interne, qui permet d'évaluer la maturité du plan de transition d'une entreprise, ainsi que sa crédibilité.

Cet outil s'appuie sur des méthodologies et/ou des initiatives internationales reconnues, à savoir :

- **La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de l'UE**
- **Le Net Zero Company Benchmark 2.0 du Climate Action 100**
- **La méthodologie de la Transition Pathway Initiative (TPI)**
- **La Science-Based Target initiative (SBTi)**

Cette analyse informe la décision d'investissement, sans constituer un critère d'exclusion automatique.

Cette **analyse extra-financière** est **pleinement intégrée à la méthodologie IVA**, aux côtés des analyses stratégique, financière et de valorisation. Elle contribue directement à la sélection finale des entreprises composant le portefeuille, puisqu'à l'issue de cette évaluation, un **statut d'entreprise investissable ou non investissable est attribué**. Ce statut peut évoluer dans le temps, notamment lors des mises à jour annuelles ESG ou en cas de controverse susceptible d'entraîner une mise sous surveillance de l'entreprise et donc potentiellement une inéligibilité à l'investissement.

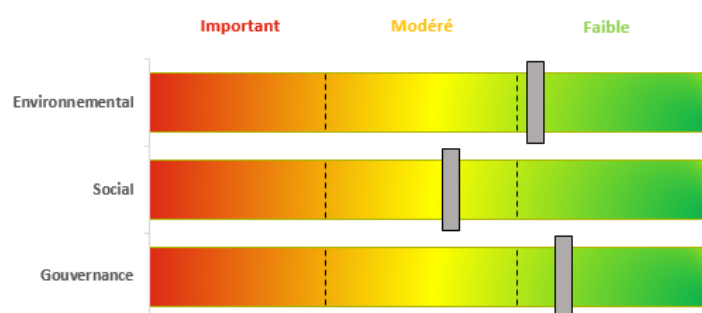
En outre, et suite à l'entrée en vigueur du règlement SFDR, LFR a développé et mis en place une méthodologie d'évaluation des risques de durabilité visant à réduire l'exposition à ces risques. Ils sont abordés selon les axes suivants :

- **Environnement** : questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine du climat/changement climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre etc.), de la gestion des ressources naturelles et des déchets au sein des entreprises, impact sur l'habitat, les ressources (eau, catastrophes naturelles, etc.) ou les questions relatives aux réglementations environnementales locales et internationales.

- **Social** : questions relatives aux droits, au bien-être, la santé et la sécurité des employés et des clients, à la parité, à la discrimination et les relations avec les fournisseurs.
- **Gouvernance** : questions relatives à la stratégie des entreprises, la réputation, création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, équilibre des pouvoirs, risque lié à un désengagement actionnariat, risque de défaut de dialogue, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

Ces thématiques, évaluées dans le cadre de l'analyse extra-financière intégrée au sein du processus de Gestion Intégrale - IVA, permettent d'établir une jauge d'appréciation du risque de durabilité selon le modèle suivant :

- si l'**impact** potentiel sur le titre est faible, moyen ou important ;
- si la **probabilité de survenance** potentielle est faible, moyenne ou importante ;
- et si l'**identification et la maîtrise du risque** est faible, moyenne ou importante.



#### Légende pour l'appréciation des risques de durabilité :

	Risque bien identifié et bonne maîtrise probable de l'entreprise ; impact faible à moyen
	Risque faible à moyen ; maîtrise faible à acceptable ; impact moyen ; suivi nécessaire et le cas échéant via l'activité d'engagement
	Risque significatif avec maîtrise faible à insuffisante de l'entreprise ; impact potentiel sur la valeur jugé moyen ou important mettre sous-surveillance si l'entreprise est en portefeuille voire ne pas investir

**Le taux d'analyse extra-financière doit toujours être égal ou supérieur à 90 % de l'actif net du fonds.**

La principale **limite méthodologique** de la stratégie extra-financière est que la société de gestion s'appuie majoritairement sur les informations fournies par les entreprises pour déterminer la notation interne.

Le processus d'investissement vise à réduire le risque de durabilité, tel que défini à la rubrique « **profil de risque** » (voir infra). Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financière est **tenu** à disposition des investisseurs.

Il convient de noter que, conformément aux exigences du label ISR, l'analyse extra-financière prend en compte de manière équilibrée les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), chacun représentant une part minimale de 20 % dans l'appréciation globale. Par ailleurs, cette analyse, rigoureusement appliquée selon notre méthodologie, permet d'atteindre un **taux d'exclusion minimal de 30 %** de l'univers d'investissement initial, quelles que soient les conditions.

L'ensemble des données ESG agrégées permet de réaliser les analyses extra-financières des fonds suivants :

- **LFR Euro Développement Durable ISR**
- **LFR Actions Solidaires ISR** et
- **LFR Inclusion Responsable ISR.**

Ces données sont également utilisées dans le cadre de la gestion conseillée, via un contrat d'advisory conclu avec [Mapfre AM](#), pour les fonds :

- **Mapfre Capital Responsable** et
- **Mapfre Inclusion Responsable.**

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement du fonds **LFR Inclusion Responsable ISR**, lancé le 28 juin 2019 à l'issue de 18 mois de travaux de recherche et d'analyse, l'évaluation ESG est complétée par un **volet spécifique consacré au handicap**. Pour LFR, l'effort d'inclusion des personnes en situation de handicap par l'entreprise est, en complément de la stratégie, des données ESG et financières, révélateur de la qualité de l'entreprise. En effet, l'entreprise inclusive est dotée d'une forte capacité à s'enrichir de la différence, d'un esprit d'équipe qui reconnaît la fragilité de l'autre et de tous. Enfin, une telle entreprise apparaît mieux préparée au changement, plus créative et encline à encourager l'innovation afin de contribuer à la création de valeur à long terme.

Afin de classer les entreprises, la société de gestion met en œuvre une évaluation spécifique des pratiques des entreprises en matière de « **handicap au travail** », fondée sur l'exploitation des données issues d'un **questionnaire propriétaire dédié**, élaboré afin d'apprécier le degré d'engagement des entreprises envers les personnes en situation de handicap. Ce questionnaire vise à quantifier, qualifier et suivre dans le temps *un ensemble de pratiques concrètes liées à l'inclusion des personnes en situation de handicap*, à partir d'informations issues de sources publiques et/ou de données disponibles auprès des entreprises.

L'ensemble des éléments recueillis est ensuite intégré à notre base de données propriétaire, **l'Inclusion Indicators Database (ou « 2ID® »)**.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs collectés au travers de ce questionnaire sont agrégés au sein d'un **score interne dédié au handicap, exprimé sur une échelle de 0 à 200**, permettant d'objectiver l'analyse des pratiques et politiques mises en œuvre par les entreprises. Une entreprise est considérée comme **investissable** au titre du filtre handicap lorsque son **score est supérieur à 75 sur 200** (voir la *classification par typologie* présentée précédemment).

**Ce filtre spécifique relatif au handicap est appliqué en complément de l'analyse ESG globale et s'inscrit pleinement dans l'objectif d'impact social poursuivi par le fonds et visant à réduire les inégalités à l'emploi des personnes en situation de handicap.**

**L'Inclusion Indicators Database®** intègre les réponses d'un peu plus de 200 entreprises. Le questionnaire handicap comporte **67 questions** réparties en **7 thèmes** :

- Données chiffrées relatives à l'emploi
- La formalisation de la politique handicap : accueil, inclusion et développement professionnel,
- Adaptation des locaux et l'ergonomie des postes de travail
- Le recrutement et l'intégration
- La rétention des personnes en situation de handicap
- La participation à des initiatives spécifiques ou le soutien à des programmes d'inclusion
- Les opérations réservées au secteur protégé, c'est-à-dire aux Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Au travers de l'ensemble de son positionnement et de son processus d'analyse, le fonds a un objectif de contribution directe à deux des 17 **Objectifs de Développement Durable (ODD)** :



**Cible 8.5** : « Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et d'action pris en main par les communautés. »



**Cible 10.2** : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »

Les informations exploitées par les équipes de LFR proviennent, d'une part, de fournisseurs de données externes reconnus et, d'autre part, de données directement collectées auprès des entreprises par les équipes, notamment au moyen de questionnaires. Ces informations sont également complétées par l'analyse des documents officiels publiés par les entreprises.

Aussi, le questionnaire « Handicap au travail » de LFR qui vient nourrir l'Inclusion Indicators Database® ne fait pas l'objet d'un pré-remplissage et la réponse des entreprises se fait sur la

base du volontariat. Toutes les données collectées par LFR auprès des entreprises sont ainsi opposables aux tiers.

Cette méthode d'analyse robuste procure une solidité déterminante pour la réalisation et l'édition du rapport extra-financier ainsi que pour le suivi de la performance extra-financière requis par le Label ISR. **L'analyse et l'appréciation générale de la situation ESG de l'entreprise, qui pour LFR est un des fondements de la gestion ISR, sont effectuées en interne par les équipes de gestion et ISR.**



Le processus de réalisation de l'Inclusion Indicators Database® constitue un élément moteur du progrès de la communication en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Le travail de collecte et de communication de ces données dans le cadre de l'Inclusion Indicators Database® permet de contribuer à la réalisation des **Objectifs de Développement Durable**, particulièrement le **n°16** « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » au travers de sa **cible n°10** « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».

Les rapports extra-financiers réalisés chaque année permettent de comparer systématiquement les données des portefeuilles à celles de leur indice de référence, l'Euro Stoxx 50 DNR, sur une période donnée.

Les mesures issues de l'Inclusion Indicators Database® font quant à elles l'objet d'une comparaison systématique des données entre les réponses apportées par les entreprises du fonds **LFR Inclusion Responsable ISR** et l'ensemble des entreprises ayant répondu au questionnaire, constituant en quelque sorte un « *peer group* » ou groupe de comparaison. Le taux de réponse de chaque indicateur est systématiquement mis à la disposition du lecteur.

Enfin, il faut garder à l'esprit que l'objectif confié par les investisseurs est d'obtenir une bonne performance financière, en tenant compte de l'intégralité des caractéristiques de l'entreprise étudiée par les équipes de LFR (stratégiques, financières et extra-financières), comme l'illustre la méthode de la Gestion Intégrale IVA®. Les résultats obtenus sont donc souvent le fruit d'un « compromis », lorsqu'il est possible. À défaut, l'analyse et l'appréciation globale (IVA®) pourrait conduire à ne pas retenir une valeur, alors même qu'elle présenterait sous certains aspects d'indéniables qualités.

Le **rapport annuel ESG** des fonds est disponible sur le site internet de LFR :

- [LFR Euro Développement Durable ISR](#)
- [LFR Actions Solidaires ISR](#)
- [LFR Inclusion Responsable ISR](#)

Les trois analystes-gérants, ainsi que le chargé des outils et techniques ISR, sont encadrés par le Responsable de gestion, qui préside le Comité d'Investissement et prend part à l'intégralité des réunions et comités sur les aspects financiers et extra-financiers relatifs à la détention des titres. **Le Responsable de gestion est garant du respect et de l'application du processus d'investissement et de gestion.**

**Par ce processus rigoureux, les équipes de LFR visent, autant qu'il leur est possible, à réduire l'exposition de leurs clients-investisseurs aux risques de durabilité tout en contribuant à limiter les préjudices sur les aspects environnementaux et sociaux<sup>2</sup>.**

## **B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement**

Sur son site Internet, LFR présente son approche de l'Investissement Socialement Responsable, sa politique d'investissement, sa politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG, ainsi que des informations sur ses fonds d'investissements (prospectus, DIC PRIIPS, rapport annuel de gestion, etc.). Sa politique relative aux risques de durabilité (objet du présent document), ses politiques d'engagement et de vote ainsi que le récapitulatif de son activité de vote et d'engagement sur le dernier exercice sont disponibles également sur son site à la rubrique dédiée « [Documentation réglementaire ISR/ESG](#) ».

Le **rapport ESG**, mis à jour chaque année et publié sur son site internet, présente un échantillon d'indicateurs issus de la base de données ESG et Inclusion Indicators Database®-2ID®. Il met en évidence le suivi de la performance extra-financière des fonds dans le cadre des exigences du Label ISR et de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat.

La **politique de gestion intégrée au rapport annuel** de chaque fonds comprend un récapitulatif de chaque valeur entrée et sortie du portefeuille au cours de l'exercice expliquant les raisons financières et/ou extra-financières qui ont motivé cette décision. Ce rapport, disponible sur le site internet de LFR, intègre également les entreprises mises sous surveillance, le cas échéant, ainsi que le processus de suivi mis en place.

**LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR** sont des fonds ISR labellisés ouverts au public et ont donc, à ce titre, adhéré au [Code de transparence](#) de l'AFG et du FIR. Le **Code de transparence** des fonds, mis à jour chaque année, est disponible sur le site Internet de LFR dans la rubrique dédiée à chaque fonds.

---

<sup>2</sup> Incidences négatives en matière de durabilité, telles que définies par le règlement EU 2019/2088 *Sustainable Finance Disclosure* dit « SFDR ».

LFR communique régulièrement sur son site internet des informations sur l'Investissement Socialement Responsable, la mesure de la donnée ESG ou encore des points d'analyse ESG spécifiques qu'elle relaie sur les réseaux sociaux (LinkedIn).

Tous les mois, LFR édite un **rapport de gestion** très détaillé : il comprend d'une part des éléments chiffrés (données financières et extra-financières) et d'autre part un commentaire sur la politique de gestion pour les fonds [LFR Euro Développement Durable ISR](#), [LFR Actions Solidaires ISR](#) et [LFR Inclusion Responsable ISR](#). Ces documents sont disponibles en ligne, dans la rubrique de chaque fonds, et envoyés par mail aux investisseurs et partenaires.

Il y est fait état, outre des données financières du fonds (performances, répartition des investissements par pays et par secteurs, classement des principales lignes, etc.), de différentes informations ESG :

- **Une page dédiée aux données extra-financières** du portefeuille comprenant la répartition du portefeuille suivant la typologie ISR de LFR (chef de file, bon élève, élève prometteur, sous surveillance), ainsi que la typologie relative à l'inclusion (chef de file, engagé et prometteur) pour le fonds **LFR Inclusion Responsable ISR**. Elle comprend également l'univers d'investissement, les entreprises placées sous surveillance, le cas échéant, et 6 indicateurs ESG : l'empreinte carbone, l'intensité carbone, la consommation d'eau, le taux de croissance annuel des effectifs sur 5 ans, le taux de féminisation des effectifs, l'intégration de critères RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la part des entreprises signataires du Pacte Mondial de l'ONU.
- **Une page supplémentaire relative aux données et indicateurs d'inclusion** des entreprises du portefeuille du fonds **LFR Inclusion Responsable ISR** : le profil du portefeuille par pilier d'évaluation du questionnaire handicap par rapport aux exigences du seuil d'éligibilité, la taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans le pays où se situe le siège social de l'entreprise et 6 autres indicateurs issus des piliers du questionnaire « **Handicap au travail** » comparé à l'ensemble de l'Inclusion Indicators Database®- 2ID®.
- **Une page « durabilité & engagement actionnarial »** intégrant les actions d'engagements actionnarial menées, la matrice d'appréciation des risques de durabilité et enjeux ESG des 3 premières lignes du fonds, les principaux Objectifs de Développement Durable (ODD) déclarés par les 5 premières entreprises du fonds. Pour le fonds **LFR Actions Solidaires ISR**, la contribution directe des entités de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) aux ODD soutenue par le fonds est décrite. Pour le fonds **LFR Inclusion Responsable ISR**, la contribution directe du fonds aux ODD en raison de son positionnement.
- Enfin, **les commentaires de politique de gestion** permettent de citer les nouvelles entreprises du portefeuille, ou celles qui en sont sorties, avec une mention relative aux motifs financiers ou et/ou extra-financiers qui ont contribué à cette décision.

### C. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

La Financière Responsable poursuit son engagement via la **participation à des initiatives visant à promouvoir les pratiques de l'Investissement Socialement Responsable.**



- LFR est partenaire de **FAIR - Label Finansol (FAIR)** : fédération d'acteurs engagés et pôle d'expertise de la finance à impact social pour promouvoir une finance éthique, humaine et solidaire.



- Le groupe Mapfre dont LFR est la filiale française de gestion d'actifs ISR-ESG, est également signataire du **CDP (ex Carbon Disclosure Project)** : organisation non-gouvernementale qui réunit de nombreux investisseurs à travers le monde et qui encourage les entreprises à calculer leurs impacts environnementaux.



- LFR est adhérente au **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)**, association, créée en 2001, à l'initiative de gestionnaires d'actifs, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale et de consultants pour promouvoir l'ISR en France.



- LFR est membre de **l'AFG** et de la **Commission Finance Durable**. L'association professionnelle promeut les travaux réglementaires en cours, les labels soutenus par les pouvoirs publics, soutient les sociétés de gestion dans l'application de la réglementation, lance des groupes de travail sur des thématiques variées et réalise des statistiques et études annuelles.

- LFR adhère pleinement aux **Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI)**, en tant que **filiale du groupe MAPFRE, signataire des PRI**. L'initiative, soutenue par l'Organisation des Nations Unies vise à accompagner les investisseurs dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le processus d'investissement. Elle organise des travaux et événements de place permettant le partage de pratiques.

[www.la-financiere-responsable.fr](http://www.la-financiere-responsable.fr)

Ci-après, la liste des fonds gérés directement par La Financière Responsable :

Fonds	Labels
LFR Euro Développement Durable ISR	Label ISR
LFR Actions Solidaires ISR	Labels ISR et Finansol
LFR Inclusion Responsable ISR	Label ISR
Enjeux Croissance Monde	-

Le **Code de Transparence** décrivant le processus d'investissement des fonds labellisés ISR est disponible sur le site internet de LFR.

- Le **Label ISR** assure, depuis 2016, l'existence d'un processus d'investissement intégrant les critères ESG et audité chaque année.  
Plus d'informations sur le label ISR sont disponibles sur le site internet : <https://www.lelabelisr.fr/>.
- Le **Label Finansol**, créé en 1997, garantit qu'une partie des investissements de LFR Actions Solidaires ISR est affecté au financement d'entreprises solidaires.  
Plus d'informations sur le label Finansol sont disponibles sur le site internet : <https://www.finance-fair.org/fr>.

### III. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Le règlement SFDR introduit une classification des produits financiers selon l'intégration des risques de durabilité et la considération des incidences négatives en matière de durabilité en trois catégories définies au 1, 3) et synthétisés ci-après.

Au **31/12/2025**, les encours gérés directement par La Financière Responsable sont décomposés comme suit :

Fonds	Encours (Millions d'euros)	Part des encours (%)
<b>LFR Euro Développement Durable ISR</b>	81,63	50,06%
<b>LFR Actions Solidaires ISR</b>	14,69	9,01%
<b>LFR Inclusion Responsable ISR</b>	25,63	15,72%
<b>Enjeux Croissance Monde</b>	41,12	25,21%
<b>Total des encours</b>	163,07	100,00%

À la date de rédaction du document, les fonds sont classifiés de la façon suivante :

	Article 6	Article 8	Article 9
<b>Fonds gérés</b>	∅	Enjeux Croissance Monde	LFR Euro Développement Durable ISR LFR Actions Solidaires ISR LFR Inclusion Responsable ISR
<b>Part des encours (%)</b>	0,00%	25,2%	74,8%

L'ensemble de la documentation réglementaire des OPCVM est disponible sur le site internet de La Financière Responsable :

- <https://www.la-financiere-responsable.fr/documentation-reglementaire-isr-esg/>
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-euro-developpement-durable-isr/>
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-actions-solidaires-isr/>
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-inclusion-responsable-isr/>
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/enjeux-croissance-monde/>

